

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le vendredi 30 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Pierre AUBINAIS, Annick FABRE, Olivier FERQUIN (19h50), François FILLATRE, Annabel FRERET, Sophie HILLAIRE, Thierry JIMONET, Didier PIEDNOËL, Simone MOREL, Pierre THIRIET, Laurent CIRETTE

**Absents excusés** : Bouamra HADJ-DAHMANE, Claudine HANGUEHARD, Patricia HARNIST, Murielle TOURNÉ

**Pouvoir de** : Bouamra HADJ-DAHMANE à Annabel FRERET, de Murielle TOURNÉ à Olivier FERQUIN, Patricia HARNIST à Pierre THIRIET.

**Secrétaire de séance** : Didier PIEDNOEL

Monsieur le Maire demande aux élus d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Contrat de location pour les illuminations (Point n°6)
- Décision modificative – Subvention exceptionnelle. (Point n°7)

Les élus acceptent à l'unanimité.

### Ordre du Jour

1. Approbation du compte rendu de conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2011
2. Contrat Enfance Jeunesse – Ouverture du Centre de Loisirs
3. Gîte communal – Dédommagement de locataires
4. Avis du Conseil Municipal sur la construction d'une serre tropicale
5. Contrat de location d'illuminations pour les fêtes de fin d'année
6. Décision modificative – subvention exceptionnelle
7. Informations et questions diverses

## 1 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2011

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été ajoutée. Il s'agissait d'approuver la mise en place de volets roulants dans la salle de motricité de l'école.

Pour mémoire l'an passé la commune Madame Simone MOREL, adjointe a réalisé des rideaux pour les classes de maternelle et la salle de motricité avant la rentrée scolaire 2010.

Il s'est avéré que la solution n'a pas été suffisante pour faire une obscurité acceptable. Madame Morel a doublé les rideaux de la classe de maternelle avec un tissu occultant, mais la solution n'était pas envisageable pour la salle de motricité. Il a donc été décidé de consulter des entreprises pour la pose de volets roulants.

Le Maire expose que des demandes de subvention ont été faites auprès des sénateurs MAUREY et PONIATOWSKI, et auprès du Conseil Général. Les deux sénateurs subventionneront (à hauteur de 2000 € pour le sénateur MAUREY sur 2011, sur un montant à déterminer pour le sénateur PONIATOWSKI sur le budget 2012).

Les élus n'ayant aucune observation à formuler, le compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.

## 2 Convention avec la CASE pour la réfection de la rue du ROUSSILLON

M. le Maire explique que les réponses aux appels d'offres relatifs à la réfection de la rue du Roussillon ont été ouvertes et analysés par la Communauté d'Agglomération. Trois options étaient proposées au niveau des trottoirs:

- La même solution que celle adoptée rue des Masures (qui ne donne pas satisfaction dans le temps)
- Une solution en enrobé noir ;
- Une solution en enrobé de béton désactivé de couleur crème.

C'est la solution 3 qui a été retenue, la plus coûteuse, mais combinant esthétique et robustesse.

A noter que M. Le Maire indique qu'il va prendre un arrêté d'interdiction de stationnement des camions dans la rue du Roussillon, lorsqu'elle aura été refaite.

Les riverains seront conviés à une réunion publique le 10 octobre pour expliquer le projet et le phasage des travaux. Cette présentation sera faite aux élus qui le souhaitent le lundi 3 octobre à 18 heures en Mairie.

Les travaux démarreraient le 17 octobre pour une durée de six à sept semaines.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2011

Le montant total des travaux est de 220 000,00 € HT, avec une participation de la Commune de 81 860,00 € le complément étant pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à passer une convention avec la Communauté d'Agglomération SEINE EURE pour le financement et la prise en charge des travaux, **DIT QUE** cette opération est prévue au budget primitif 2011.

### 3 Contrat Enfance Jeunesse – Ouverture du Centre de Loisirs

Le Contrat Enfance Jeunesse qui lie la commune à la Caisse d'Allocations Familiales arrive à son terme. Il convient donc de contractualiser de nouveau pour les années 2011 à 2014.

Le contrat est identique au précédent à la différence que la commune inscrit la possibilité d'une action nouvelle dans ce contrat : l'ouverture du Centre de Loisirs durant les petites vacances scolaires.

Madame Sophie HILLAIRE rappelle que la possibilité, à terme, d'ouvrir le Centre de Loisirs le mercredi avait été évoquée, même si elle ne constituait pas une priorité par rapport à l'ouverture durant les petites vacances.

Monsieur le Maire indique que le moment venu, si besoin, un simple avenant au Contrat Enfance Jeunesse permettrait cette ouverture du Centre le Mercredi.

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier avec la Caisse d'Allocations Familiales un nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour le période 2011-2014.

### 4 Gîte communal – Dédommagement de locataires

Monsieur le Maire rappelle que pour permettre aux entreprises diverses qui effectuent les travaux de distribution collective de gaz et d'enfouissement des réseaux de stocker leur matériel en sécurité, la commune a proposé d'utiliser le terrain devant le gîte communal.

Mais cela crée des nuisances aux personnes qui louent le gîte communal et nous devons faire face à deux réclamations. Les Gîtes de France proposent de dédommager ces deux familles à hauteur de la moitié des dépenses engagées soit deux remboursements de :

450,00 € et 475,00 €.

Madame Sophie HILLAIRE trouve que le montant est important. M. THIRIET précise que la gêne, visuelle, mais aussi sonore, est réelle.

Monsieur le Maire précise que le montant du remboursement est celui conseillé par les Gîtes de France.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil **AUTORISE** M. le Maire à procéder à ces dédommagements.

Par ailleurs Monsieur le Maire précise qu'en l'état, il paraît difficile de louer le gîte à des touristes.

Le gîte est désormais loué aux entreprises qui interviennent sur la commune, et cette situation devrait durer durant la période de gros travaux à venir (réfection de la rue du Roussillon et assainissement).

Monsieur le Maire informe qu'il a proposé à l'employée en charge de la gestion du site de procéder à d'autres travaux au sein de la commune et que celle-ci a demandé un congé sans rémunération pour convenances personnelles du 1er Octobre jusqu'au 31 décembre 2011.

### 5 Avis du Conseil Municipal sur la construction d'une serre tropicale

M. PIEDNOEL explique qu'il s'est rendu en Mairie de Val de Reuil en compagnie de M. François FILLATRE le mercredi 28 septembre pour consulter le dossier d'enquête publique concernant la construction d'une serre tropicale sur la butte de la Capoulade.

Il présente un document de synthèse.

Il indique que les deux adjoints ont émis un avis favorable au projet, en souhaitant toutefois que le nom de Poses puisse être associé lors de l'exploitation commerciale.

M. Olivier FERQUIN souhaite que cette remarque soit reprise au nom du Conseil Municipal.

Madame Sophie HILLAIRE craint que l'installation de cette serre n'apporte plus de gêne que d'avantages à la commune.

Elle demande des précisions quant au nombre des emplois créés, que ne peuvent apporter MM. FILLATRE et PIEDNOEL. Elle demande par ailleurs s'il y a des chances que le recrutement soit local. M. PIEDNOEL indique qu'il s'agit d'une entreprise de droit privé (la société CERZA, bien connu au travers de son zoo de la région de LISIEUX) qui gèrera la serre et qu'en conséquence nous ne pouvons nous prononcer.

Le secrétariat de Mairie indique déjà recevoir beaucoup de demandes de renseignements pour postuler à d'éventuels emplois créés par cette installation. Monsieur PIEDNOEL conseille de prendre les coordonnées sur le site internet CERZA.

Après en avoir délibéré, avec treize voix pour et une abstention, le Conseil Municipal **EMET** un avis favorable à la construction de la serre tropicale.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2011

### 6 Contrat de location d'illuminations pour les fêtes de fin d'année

François FILLATRE rappelle que nous avons décidé de poursuivre les illuminations du village et qu'il avait été inscrit un budget de 10 000 € HT en investissement à cet effet.

Après consultation de diverses entreprises, il apparaît que la location de matériel présenterait des avantages :

- les illuminations sont changées chaque année pour grande partie,
- la commune ne doit plus faire face au problème du stockage.

L'inconvénient est de faire passer en fonctionnement des budgets prévus en investissement.

Il est donc proposé de souscrire un contrat de location. Après consultation la société ILLUMINATIONS SERVICES a été retenue pour les montants annuels suivants :

- 2011 : 2985,00 € HT
- 2012 : 3044,70 € HT
- 2013 : 3105,59 € HT

Monsieur FILLATRE précise que la politique d'investissement se poursuivra néanmoins, à hauteur d'environ 5000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la proposition de louer sur les trois années qui viennent les décorations de Noël.

### 7 Décision modificative – subvention exceptionnelle

M. Thierry JIMONET indique que le Club des Anciens souhaite se doter d'agrès pour leur cours de gymnastique.

Dans ce but le Club a fait une demande de subvention de 230,00 € auprès du Conseil Général qui lui a opposé un refus.

Exceptionnellement M. Thierry JIMONET propose d'attribuer une subvention complémentaire au Club des Anciens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la proposition de verser une subvention complémentaire de 230,00 € au Club des Anciens.

### 8 Informations et questions diverses.

#### 8.1 PLU

Monsieur le Maire indique que nous avons reçu la trame d'un cahier des charges à compléter pour que la CASE puisse lancer une consultation afin de retenir un cabinet d'étude.

Monsieur le Maire indique que le dossier PLU est confié à Monsieur Pierre THIRIET.

Il est décidé de compléter la trame de ce cahier des charges en comité restreint avant de réunir la Commission Urbanisme et de lui présenter le résultat des travaux pour en discuter.

#### 8.2 Dates à retenir

08/10/2011	13h30	Tournoi de Pétanque terrain de sport Rue des écoles
09/10/2011	12h30	Repas guinguette de la Batellerie Salle Marcel Niquet
21/10/2011	19H00	Conseil Municipal
20/11/2011		Pot au Feu par l'association des Anciens Travailleurs de POSES au BISTRO de POSES
25/11/2011	19H00	Conseil Municipal
27/11/2011	12h00	Repas des Anciens au bistro
03/12/2011		Téléthon Marché de Noël
05/12/2011		Cérémonie au monument aux Morts avec les communes de Léry et Tournedos sur Seine.
16/12/2011	19H00	Conseil Municipal

#### 8.3 Démission d'un employé communal

Monsieur le Maire expose que M. Cyril LECOQ a présenté sa démission, effective au 30 novembre 2011, du poste qu'il occupait, consistant à ouvrir et à refermer le cimetière et l'église chaque jour. Le poste est donc à pourvoir.

#### 8.4 Arrivée d'une stagiaire

Monsieur Pierre AUBINAIS indique que la jeune Chloé QUENNEVILLE effectuera, dans le cadre de son baccalauréat professionnel "Espaces verts", un stage de trois semaines au sein du service technique.

### 8.5 Problèmes divers

#### A. Problème de propriété privée

Madame Annick FABRE expose, que louant à la commune un terrain sur lequel se trouve un noyer, elle a beaucoup de difficultés à faire respecter sa propriété privée.

Des personnes s'imaginent que le noyer est communal et n'hésitent pas à forcer la clôture pour s'introduire sur le terrain, permettant ainsi aux chevaux de s'échapper.

Madame FABRE indique également avoir été l'objet de violentes insultes de la part d'un Posien à qui elle demandait de respecter le droit de propriété.

Monsieur le Maire propose de renforcer la clôture et de faire installer un panneau "Propriété privée". Monsieur THIRIET indique que face à ces violations de propriété il faut prévenir la Gendarmerie.

#### B. Problème administratif

Madame LANGLOIS donne lecture d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Cette lettre a pour objet de demander un rendez-vous à Monsieur le Maire. Elle émane d'une famille qui est venue cet été pour une carte d'identité afin de se rendre en Espagne.

Le délai imparti n'était pas suffisant, ce qui a été précisé à la famille. Le secrétariat a indiqué à la famille que dans deux cas précédents, pour un décollage à ORLY sur la compagnie AIR France, une simple attestation de dépôt de demande de CNI avait été acceptée.

Dans le cas présent, pour un décollage de BEAUVAIS sur la compagnie RYAN AIR, la famille a été refoulée, et semble vouloir en faire porter la responsabilité sur la Mairie de POSES.

Ayant entendu la relation des faits, l'ensemble du Conseil est d'accord pour ne rien concéder, considérant que la responsabilité de cette famille est totalement engagée.

A 21 heures 08, constatant que l'ordre du jour du jour est épuisé, la séance est levée.

**Le Maire, Pierre AUBINAIS**